

FAQ – Projet qualité « *Déprescription BZD 65+* »

1. Le projet a-t-il été validé sur le plan éthique ?

Oui. Le projet a été soumis à la Commission cantonale d'éthique de Genève (Req-2023-00474) en 2023 et la Commission d'éthique du canton de Vaud a également été consultée. Ces démarches garantissent le respect des normes éthiques et juridiques.

2. Quelles données de prescription sont utilisées et pourquoi ?

Tous les médecins autorisés à pratiquer sous la LAMal (AOS) transmettent déjà leurs données de facturation aux assureurs. Ces données servent à la gestion des soins, à l'évaluation des coûts et aux remboursements.

Dans le cadre du projet, elles permettent de générer des indicateurs de prescriptions utiles pour l'audit/feedback en Cercles de qualité thématique (CQ).

3. Le Réseau Delta utilise-t-il déjà mes données ?

Oui, dans le cadre du modèle d'assurance alternatif (MAA).

Vos données de prescriptions sont utilisées pour :

- gérer les bons de délégation
- suivre les prestations des patients (ex : hospitalisations, consultations spécialisées)
- améliorer la coordination des soins

Le Réseau Delta traite de la même manière tous les médecins, qu'ils exercent dans un centre Arsanté ou dans un cabinet indépendant.

Les patients quant à eux sont libres de choisir leur médecin de premier recours disponible au sein du réseau.

Cette gestion permet aux patients de bénéficier d'une réduction de prime (env. 15%) et de renforcer l'efficacité du système de soins. Lors de sondages auprès de la patientèle, un consentement spécifique est toujours demandé.

4. Les données sont-elles anonymisées ?

D'emblée, toutes les données des patients sont anonymisées. À la réception, les données ne sont pas anonymisées au niveau médecin, pour permettre une évaluation individuelle. Lors de l'animation des CQ, toutes les données sont présentées entièrement anonymisées (patients et médecins). Chaque médecin peut avoir accès aux données le concernant s'il le souhaite, de manière confidentielle. Seule la responsable scientifique du projet et le responsable informatique du Réseau Delta détiennent la clé d'identification des médecins.

5. Quel est l'objectif du projet ?

Le projet vise à réduire de 20% la prescription totale de benzodiazépines et apparentés (BZD) chez les 65 ans et plus. Pour y parvenir, il est nécessaire d'aider les médecins à déprescrire via des outils pratiques, du feed-back de prescription et des séances de partage d'expérience et de données (benchmarks) dans le cadre des cercles de qualité.

6. Quel est le rôle des Cercles de Qualité thématiques avec audit/feedback ?

Les CQ thématiques réunissent médecins et pharmaciens pour :

- partager des retours sur les données de prescriptions (audit/feedback) anonymisés
- comparer les pratiques avec les données collectives
- renforcer les compétences en déprescription par la formation continue

Dans le canton de Vaud, des pharmaciens expérimentés en CQ pharmaSuisse vont également participer activement à l'animation de ces CQ.

7. Pourquoi signer la procuration SASIS SA ?

La procuration permet d'accéder aux données de prescriptions nécessaires pour générer vos benchmarks individuels.

Sans signature, il est impossible d'inclure vos données dans l'audit/feedback des CQ thématique. La signature est donc une étape indispensable pour bénéficier pleinement de cette formation continue.

8. Qui finance le projet ?

Le projet est soutenu financièrement par la Commission fédérale pour la qualité (CFQ). Cela garantit son indépendance et son ancrage dans une démarche nationale de qualité et sécurité des soins.

9. Quelle est la suite prévue ?

Un sondage qualitatif sera transmis aux médecins participants d'ici la fin de l'année. Il permettra d'évaluer l'intervention et de mieux cerner vos besoins pratiques en médecine de premier recours, afin d'adapter et d'améliorer les outils mis à votre disposition.

En participant, vous contribuez à une démarche collective de qualité reconnue au niveau fédéral, tout en bénéficiant d'outils concrets et de retours utiles pour votre pratique et votre patientèle.



CH-3003 Berne OFSP; CFQ par courriel

Aux représentants
des assureurs concernés
et des associations d'assureurs

Numéro du dossier : 762.2-3/43/3
Berne, le 31 octobre 2024

Lettre de soutien au projet "Déprescription des médicaments type benzodiazépine chez la patientèle âgée de 65 ans et plus du Réseau Delta".

Madame, Monsieur,

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ) peut accorder des aides financières pour soutenir des projets nationaux ou régionaux de développement de la qualité.

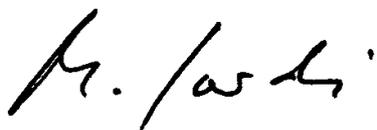
Le Réseau de soins Delta a déposé le 31 août 2022 auprès de la CFQ une demande d'aide financière pour soutenir le projet "Déprescription des médicaments type benzodiazépine chez la patientèle âgée de 65 ans et plus du Réseau Delta". Dans ce projet, le Réseau de soins Delta SA et le Réseau de soins Delta Vaud SA se sont donnés pour mission d'évaluer l'efficacité d'une intervention multimodale de déprescription destinée aux médecins de premiers recours Delta et à leur patientèle de 65 ans et plus, dans les cantons de Genève et Vaud. Le but étant de réduire le taux de prescription totale des benzodiazépines parmi cette population. La demande a été acceptée lors de la séance de la CFQ du 30 janvier 2023. La CFQ souligne surtout la véritable démarche d'amélioration de la qualité qui se base sur des recommandations scientifiques.

Dans le cadre de ce projet, des indicateurs concernant la prescription de médicaments par médecin peuvent aider le réseau dans le pilotage pour l'encouragement à la prescription de prestations de soins efficaces et cibler les actions, dans l'intérêt des patients (audit/feedback). En même temps, les indicateurs servent pour l'évaluation du projet. Il était prévu que les assureurs maladie liés contractuellement aux Réseaux de soins Delta fournissent les données nécessaires. Cela pose actuellement des difficultés pour différentes raisons.

La CFQ soutient les Réseaux de soins Delta dans leur démarche d'excellence et d'innovation en ce qui concerne le projet « Déprescription des médicaments type benzodiazépine chez la patientèle âgée de 65 ans et plus du Réseau Delta (Déprescription BZD 65+) » qui s'inscrit pleinement dans la lignée des objectifs quadriennaux du Conseil fédéral. C'est pourquoi, elle demande aux assureurs maladie et à leurs associations de soutenir le projet dans la mesure du possible et de fournir les données nécessaires.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Commission fédérale pour la qualité CFQ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Jordi'.

Michael Jordi
Président

Copie à :
– curafutura
– santésuisse